



Sommaire

Le contexte

La rencontre de l'histoire avec le destin d'un peuple

La reconnaissance d'un combat d'une vie (Les médailles).

Un nouvel élan face aux défis à venir (le colloque).

Le programme des festivités

Le budget voté

La célébration de la départementalisation est un acte politique qui marque la gratitude des cadets aux aînés, dans un passage de témoin ouvrant de nouveaux défis aux jeunes générations.

Les périodes vécues par les aînés ont été, il est vrai, jalonnées par des multiples péripéties et des revirements de situation qui ont imprimé le destin de la population Mayotte.

Des simples citoyens ont pu, sans violence, faire basculer une opinion générale, longtemps hostile à la cause mahoraise. Leur arme fut leur volonté et leur conviction d'être libre au sein de la France.

Aujourd'hui le temps est aux responsabilités et marque bien la césure de ces deux époques, celle de l'aspiration à la liberté et à la sécurité et celle de la gestion et du réalisme.

Ces éléments de contexte vont donc guider l'organisation des festivités bâtie autour de la délibération du Conseil Général du 12 mars 2013 qui appelle à un devoir de mémoire tout en préparant l'avenir.

La rencontre de l'histoire avec le destin d'un peuple (Voir l'exposition proposée)

1841: Andriantsouli cède Mayotte à la France.

1946 : l'archipel des Comores devient un Territoire d'Outre-mer. La Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane deviennent départements d'outre-mer

14 mai 1958: transfert de la capitale de Dzaoudzi à Moroni: début du combat pour la France

Décembre 1974 : référendum sur l'autodétermination des Comores. Mayotte à 63,8 % pour le maintien dans la République Française

Le 8 février 1976 : Nouveau référendum: 99,4 % des voix pour le maintien dans la République française.

Le 24 décembre 1976 : Mayotte devient une « collectivité territoriale »..

Le 2 juillet 2000 : consultation: 72,94 % en faveur de l'Accord sur l'avenir de Mayotte signé le 27 janvier 2000

Le 11 juillet 2001 : Mayotte devient une "Collectivité départementale".

Le 29 mars 2009 : consultation sur la départementalisation de Mayotte: 95,20 % pour le oui.

Le 3 août 2009 : la loi organique annonce la création du Département de Mayotte, en 2011.

Le 31 mars 2011 : Mayotte devient le 101ème département de France

A cette date, la page du combat statutaire s'achève, une nouvelle ère s'ouvre portant en elle un devoir civique en hommage à nos figures emblématiques. Les médailles du Département marqueront, tout le mois de mars, cet hommage.

La reconnaissance d'un combat d'une vie (Les médailles).

La départementalisation est vécue par les jeunes générations comme un changement de statut à l'instar de ceux qu'on peut observer dans les autres collectivités territoriales de France.

Pourtant, pour la génération Zéna M'DERÉ, Boueni M'TITI, Younoussa BAMANA, Marcel HENRY pour ne citer qu'eux, c'est surtout la fin d'un combat, ressenti comme un moment de délivrance. C'est cette dimension qui est célébrée dans le cadre des festivités proposées par l'exécutif du Conseil Général et validé par l'assemblée délibérante.

Car ce combat a été parsemé d'embûches, mais incarné par des hommes et des femmes de conviction qui ont su réaliser avec succès un parcours ponctué par des incertitudes et des menaces, au niveau national et surtout international.

Il fallait ainsi avoir une bonne dose de courage et de volonté pour traverser tout le territoire, des années durant, sans moyens de transport, sans voie de circulation et encore moins de moyens de communication.

Il s'agit donc de célébrer ici les militants anonymes de la départementalisation depuis 1958. Car à côté des figures historiques connues, il y avait tous ceux qui se sont mobilisés dans l'ombre des chefs pour mener le combat dans des conditions parfois extrêmes : ce fut le cas de feu Zakia MADI, devenue un icône en ayant payé de sa vie le combat pour Mayotte française.

Ce fut une humble militante désintéressée et juste pénétrée d'un idéal de justice et de liberté, qu'elle sentait menacées par le pouvoir, sous l'autonomie interne.

La période qui s'achève est une période charnière caractérisée par des éléments de transition importants que le colloque sur la départementalisation va aborder dans les témoignages :

D'abord, une transition entre deux temps, le temps du sort subi et celui du destin qui commence c'est-à-dire celui du projet.

Ensuite une transition entre deux époques, l'époque du combat pour le rattachement à la France et celle de la lutte pour l'égalité, la liberté et les droits sociaux.

Enfin une transition entre deux générations, celle de l'autodétermination et celle de la décentralisation et de l'exercice effectif des responsabilités politiques.

Cette transition doit également être comprise comme porteuse d'un nouvel élan face aux nombreux défis le territoire veut relever.

Un nouvel élan face aux défis à venir (le colloque).

En effet, la mise en place des outils de la décentralisation et de la départementalisation et, désormais, de la rupésisation sont autant des défis à relever pour un territoire jeune sous tous les aspects : jeune par ses institutions, jeune par sa population et jeune par sa volonté de prendre sa place au sein des collectivités françaises.

L'extension du droit commun se fait progressivement dans un contexte paradoxal d'accélération statutaire ; si bien qu'en si peu de temps, soit 2 ans après son accession au statut de département, Mayotte intègre celui de RUP de l'Europe.

Les résultats attendus de cette situation nouvelle pour les collectivités et singulièrement pour le Conseil Général sont:

- un nouveau parcours avec des perspectives qui vont placer les acteurs locaux au cœur de leurs responsabilités.
- un nouvel élan pour réussir l'intégration régionale face aux enjeux de développement durable.
- de nouvelles forces et des opportunités pour une coopération interrégionale avec les RUP.

Le Conseil général accompagne la mise en œuvre de ses évolutions statutaires à travers plusieurs démarches :

1) Démarche pédagogique

Le conseil général publie régulièrement un magazine (Mayottemag, le magazine d'information du Conseil général pour sensibiliser la population sur le processus de la départementalisation.

2) Démarche scientifiques

Colloque en 2012

Organisation du 1^{er} anniversaire de la départementalisation à Marseille en 2012, la finalité était de faire le point sur la mise en œuvre des lois et règlement à Mayotte et la perception de cette évolution institutionnelle par les mahorais vivants en Métropole.

Colloque 2013

Organisation du 2^{ème} anniversaire de la départementalisation cette année à Mayotte, il sera question du bilan des deux ans de la départementalisation. L'accent sera mis surtout sur les futures ressources de nos collectivités et établissements locaux.

Un rapport commandé par le Conseil général à l'institut de droit d'outre-mer sur le processus de la départementalisation sera présenté le 29 mars 2013.

Colloque 2014

Le 3^{ème} anniversaire de la départementalisation (2014) sera organisé à la Réunion, à la rencontre des mahorais vivants dans ce DOM.

3) Politique publique

Depuis deux ans, le Département de Mayotte met en place les outils relatifs à l'exercice effectif de nos compétences (Département-région). Il s'agit par exemple du Schéma régional de l'économie (SRDE), les DSP (transport, port de Longoni etc..)

Le programme des festivités

Tout le mois de mars : Remise de médailles aux « illustres inconnus » qui, dans les villages se sont illustrés pour leur engagement dans le combat pour la départementalisation de Mayotte

Le 29 mars 2013 : colloque autour du bilan de la départementalisation 2 ans après. Ce colloque auquel participeront des intervenants prestigieux, invités pour la circonstance, à l'instar de Henry JEAN-BAPTISTE et Jean-Paul VIRAPOULLE qui interviendra par visioconférence se penchera sur le bilan de deux ans de départementalisation en ouvrant des perspectives d'avenir.

Ce colloque sera précédé d'une exposition sur l'histoire de la départementalisation, réalisée par les Archives Départementales.

Le 30 mars 2013 : Chants et danses traditionnelles et populaires : chigoma, l'après-midi ; Maoulida Shengué, le soir.

Le 31 mars 2013 : remise de médailles aux grandes figures et personnalités qui ont marqué cette période et discours de clôture du Président du Conseil général.

Le budget voté

80 000€.